

DOSSIER | 06

LE CONTRAT POUR LA FILIÈRE DU LIVRE : UN TREMPLIN POUR DYNAMISER LE LIVRE ET LA LECTURE

Le 23 septembre 2022, le premier contrat de filière dans le secteur culturel belge francophone est signé. Il vise à articuler les différents échelons de pouvoir en dialogue avec les professionnels et les professionnelles du livre vers une politique commune globalisée. Retour sur la genèse d'une coopération innovante entre l'interprofession du livre et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les chiffres-clés du monde du livre montrent une situation préoccupante à long terme pour le secteur. En 2017⁶, les ouvrages édités en Belgique ne constituent qu'un quart des achats de livres francophones en Belgique, le reste est issu de l'importation. Les deux-tiers de la production sont exportés (principalement la BD en langue française). Si ces constats ne sont pas surprenants, néanmoins ils interpellent. Le livre est un bien culturel de consommation. Objet à la fois culturel et économique, sa dualité implique un éclatement des compétences au sein de différents niveaux de pouvoir. Dès lors, quelles sont les synergies à mettre en place entre opératrices et opérateurs du terrain



⁶ Voir le rapport « Les chiffres-clés du secteur : statistiques 2017 », juin 2018, https://www.adeb.be/pdfs/statistiques/synth%C3%A8ses/Synthese_les_chiffres_cles_2017.pdf

et institutions publiques afin de favoriser le rayonnement du livre belge francophone sur son territoire et à l'international ? Et, dans le contexte socioéconomique actuel, comment articuler les moyens budgétaires disponibles autour d'objectifs communs ?

Ces questions essentielles, le Conseil du Livre⁷ s'est, dès 2017, attelé à y répondre. Le Conseil du Livre a mené un travail d'investigation dans des régions aux enjeux comparables à ceux des territoires wallon et bruxellois au niveau national et international (Québec, France et Suisse). Des suites de cette enquête, un dispositif ressort du lot : le **contrat de filière**. Inspiré des pratiques des secteurs industriels, un contrat de filière vise à organiser une filière intégrée assurant un accord entre les métiers d'une chaîne d'activités (en l'occurrence : les autrices et auteurs, les éditrices et éditeurs, les libraires, les bibliothécaires) et les pouvoirs publics impliqués. Cet outil agile ambitionne de privilégier le dialogue entre toutes les parties prenantes du contrat, tout en veillant à une certaine souplesse et rapidité d'exécution des projets à mener. En France, le premier contrat de filière dans le secteur culturel du livre a été conclu en 2014 entre la Région Grand-Est et les opérateurs et opératrices du livre du territoire. À la suite de cet accord, d'autres régions ont sauté le pas et mis en place leur propre contrat de filière pour le secteur du livre. En Belgique francophone, et à la veille des élections communautaires de 2019, une première mouture de contrat de

filière pour le secteur du livre est finalisée par le Conseil du Livre avec le concours du Service général des Lettres et du Livre. Plusieurs années de discussion et de travaux préparatoires ont abouti à ce document de travail prêt à l'emploi et accompagné d'une quarantaine de fiche-actions. Chacune de ces fiches contextualise une mesure à mettre en place en présentant les enjeux, objectifs, bénéficiaires directs, utilisatrices et utilisateurs finaux ainsi que les modalités menant à son opérationnalisation. L'objectif est clair : que les responsables politiques s'en saisissent. Ce que fera alors le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui inscrit au sein de sa Déclaration de Politique Communautaire 2019-2024 la création de « contrats de filière, impliquant différents niveaux de pouvoir concernés dans les secteurs artistiques où de tels contrats de filière s'avèrent pertinents, dont celui du livre⁸. »

La crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID-19 va venir accentuer le manque d'articulation entre les politiques de soutien des différents niveaux de pouvoir. Et, le secteur en ressentira les conséquences. Le principe du contrat de filière peut, comme l'indique l'avis du Conseil du Livre du 2 avril 2020, constituer un outil de sortie de crise pour ce secteur en péril. Dès lors, les étapes vont s'enchaîner. En mars 2021, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuve la note d'orientation relative à la mise en place d'un contrat pour la filière du livre. En janvier

2022, le projet d'un contrat de filière est voté en première lecture et, le 14 juillet 2022, approuvé en deuxième lecture par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, le 23 septembre 2022, le Ministre Président Pierre-Yves Jeholet, la Ministre Bénédicte Linard, les associations professionnelles ABDIL⁹, E.L.I.¹⁰ et le PILEn¹¹ se réunissent pour signer le premier Contrat-cadre pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Fait notable : ce Contrat-cadre constitue le premier Contrat de filière dans un secteur culturel en Belgique francophone. Véritable innovation, il servira de tremplin pour déployer une politique de soutien globale en phase avec les enjeux de la filière. Ce contrat-cadre d'une durée de cinq ans mobilise les fédérations professionnelles du secteur du livre ainsi que le Gouvernement et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à articuler les moyens budgétaires disponibles et à coordonner les interventions des pouvoirs publics autour d'objectifs communs prioritaires identifiés par les signataires. Sur le plan culturel et sociétal, il ambitionne de préserver et renforcer la démocratisation de l'accès au livre et à la lecture tout en veillant à maintenir et garantir la diversité culturelle. Sur le plan économique, il vise à améliorer la visibilité et la pérennité de la filière, à développer la croissance du secteur et maintenir les talents et entreprises belges.

7 Cette instance, jusqu'à l'entrée en vigueur du Décret relatif à la Nouvelle gouvernance culturelle, remettait des avis au Gouvernement sur toutes les questions relatives au livre et à la lecture. Depuis septembre 2020, la Commission des écritures et du livre lui succède dans cette tâche.

8 Voir « Déclaration de politique Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024 », p. 41, <https://gouvernement.cfwb.be/home/publications/declaration-de-politique-communautaire.html>

9 Fédération d'auteurs et d'autrices de BD et illustration

10 Espace de Littératures illustrées

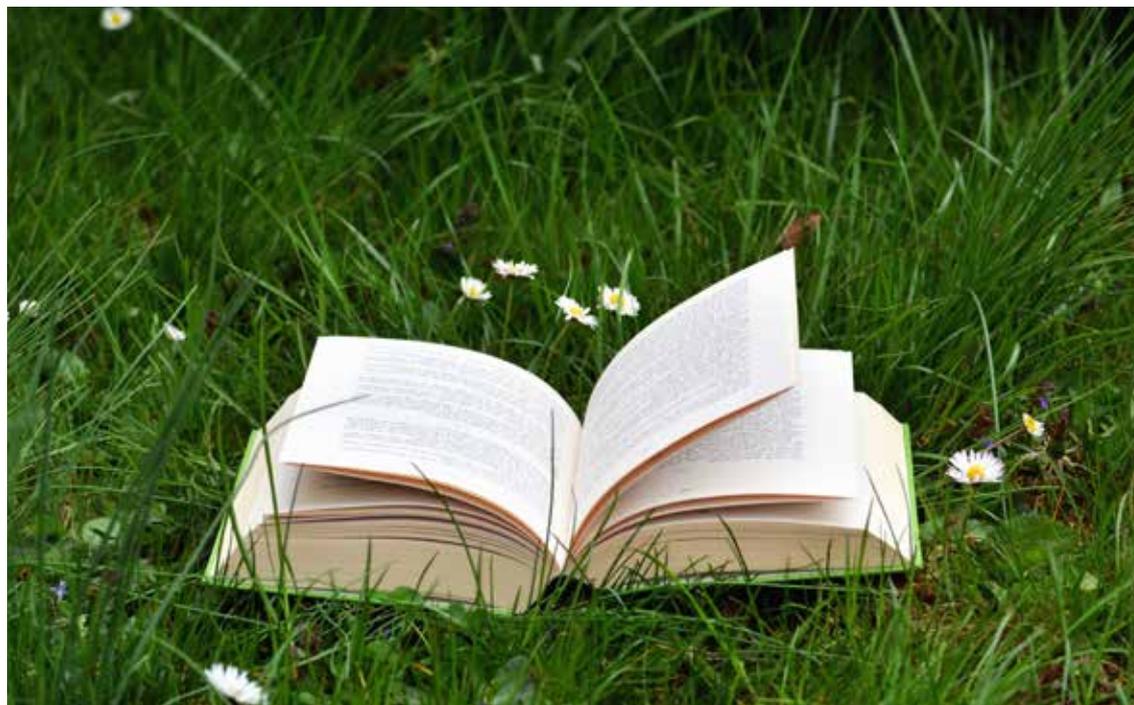
11 Partenariat interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique regroupant les associations professionnelles BELA, ADEB, Éditeurs singuliers, SLFB, APBFB et FIBBC.

QUEL EST LE CONTENU DU CONTRAT-CADRE POUR LA FILIÈRE DU LIVRE EN FW- B ?

Dans ce contrat-cadre ambitieux figurent plus de quarante mesures en faveur de la lecture, du livre et de la vie littéraire. Ces mesures, préconisées par le secteur, sont réparties sur six axes de priorité.

Le **premier axe** porte sur le développement de la création, la démocratisation et l'enrichissement des pratiques de lecture ainsi que la rencontre avec les publics. Y figurent notamment le renforcement et l'élargissement du dispositif « *Auteurs et autrices en classe* », une mise en contact entre les élèves et les métiers du livre. L'amplification de l'action du Réseau public de la Lecture par la poursuite du processus de reconnaissance, l'état des lieux et le développement des collaborations bibliothèques et écoles sont également liés à ce premier axe.

L'accès aux marchés et aux opportunités économiques constitue le **deuxième axe prioritaire**. Il se traduit par une volonté d'accroître la présence des acteurs de la filière à l'international, et ce notamment en encourageant leur participation aux foires et salons du livre à l'étranger, en soutenant la traduction et la cession de droits. La reconduction et la mise en place d'accords-cadres au bénéfice de la filière s'inscrivent dans cette démarche.



Le **troisième axe** s'intéresse à l'innovation par l'accompagnement des professionnels et professionnelles du livre dans la constitution et la gestion de métadonnées des œuvres produites, l'utilisation des réseaux sociaux et des nouveaux médias, les développements numériques de projets éditoriaux ou encore le recours aux canaux de diffusion numériques. Le soutien de la vente en ligne de livres imprimés et numériques par le développement de la plateforme *Librel* est également une mesure préconisée dans le contrat.

Le **quatrième objectif** est la professionnalisation et la structuration des activités du secteur. S'y insèrent une mise à jour du Décret relatif à la protection culturelle du livre qui intègre

notamment les recommandations du comité d'accompagnement ou encore le soutien à la formation aux métiers du livre.

Le renforcement de l'interprofession et l'articulation des ressources constituent le **cinquième axe** de priorité. Il porte sur la dynamisation des prêts aux maisons d'édition et librairies, sur l'amélioration de la diffusion-distribution des maisons d'édition belges francophones – tant en Wallonie et à Bruxelles qu'à l'international. Il vise aussi à poursuivre le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'organisation de bourses de résidence ou de traduction ainsi qu'à l'organisation de rencontres entre auteurs, autrices, traducteurs, traductrices et maisons d'édition.

Et dans le secteur des musiques ?

Le Gouvernement de la FW-B a voté, le 3 février 2022, une note d'orientation qui prévoit la mise en place d'un contrat de filière des Musiques actuelles en Wallonie et à Bruxelles. Cette note fait suite aux travaux d'analyse menés par le Comité de Concertation des Métiers des Musiques actuelles (CCMA), en partenariat avec les centres de recherche METICES (ULB) et SEGEFA (ULiège). Cette étude, financée par la Région wallonne dans le cadre du projet « Structuration de filière » du projet ST'Art « Rayonnement Wallonie », a été effectuée à partir d'une vaste enquête, menée en concertation avec les structures et les personnes actives au sein des fédérations membres du CCMA. Elle constitue la principale référence permettant d'esquisser un état des lieux socio-économique de la filière des Musiques actuelles en FW-B et des métiers qui la composent. Cette myriade d'acteurs, d'opérateurs et d'institutions forment les maillons d'une chaîne de valeur complexe. Au cours de l'année 2019, 2 041 événements musicaux en salles, totalisant 4 639 prestations artistiques, ont été organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon les structures interrogées, avec une importante majorité d'entrées payantes. Près de 370 000 spectateurs ont assisté à ces événements. À cela s'ajoutent les festivals qui constituent une authentique spécificité belge et attirent plus d'un million de spectateurs et de spectatrices chaque année en Wallonie et à Bruxelles, avec une forte ouverture à l'international. Ce rayonnement offre une véritable vitrine et un soutien directement complémentaire à l'activité touristique des territoires.



Quarante-deux salles de plus de 200 places avec une programmation dédiée en musiques actuelles sont actives en Fédération Wallonie-Bruxelles. La densité des programmations est variable selon la nature des salles, leur taille et leur spécialisation artistique. Les salles de moyenne et petite tailles proposent souvent des calendriers particulièrement riches. Cet écosystème de diffusion permet d'assurer le développement et la visibilité des artistes wallons et bruxellois qui représentent 60 % des artistes programmés par les salles interrogées. En outre, 19 structures professionnelles d'accompagnement proposent leurs services en matières, entre autres, de *managing*, de *booking* ou de distribution.

La filière se caractérise également par une profusion de créateurs et de créatrices : plus de 2 000 artistes sont actifs dans le secteur des musiques actuelles. La limite entre artistes (ou travailleurs du secteur de manière générale) professionnels, semi-professionnels et amateurs peut souvent apparaître floue. La pratique amateur fait d'ailleurs partie intégrante de la vie de la filière, permettant une effervescence des pratiques et un dynamisme inégalé de la scène musicale.

La filière se caractérise également par une profusion de créateurs et de créatrices : plus de 2 000 artistes sont actifs dans le secteur des musiques actuelles. La limite entre artistes (ou travailleurs du secteur de manière générale) professionnels, semi-professionnels et amateurs peut souvent apparaître floue. La pratique amateur fait d'ailleurs partie intégrante de la vie de la filière, permettant une effervescence des pratiques et un dynamisme inégalé de la scène musicale.

Les axes de travail repris dans la note d'orientation validée par le Gouvernement servent de balises pour guider le travail de rédaction d'une proposition de contrat de filière des musiques actuelles, confié au secteur. Celui-ci devrait idéalement se prêter à une lecture en deux dimensions : sociale et économique, à travers le prisme territorial. **Il conviendra de bien pouvoir identifier tous les acteurs et les métiers, d'évaluer la pertinence des interventions publiques (à quel niveau ? Européen, Fédéral, communautaire, local ?).** Qu'est-ce qui existe sur le territoire ? Et où l'intervention publique est-elle nécessaire et/ou pertinente ? Les thématiques de la transition écologique et de la durabilité resteront, par ailleurs, en ligne de fond du travail, particulièrement dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques. Le CCMA organisera en septembre 2023 une série de concertations afin de valider les propositions qui seront portées au sein de ce contrat de filière. L'Administration générale de la Culture et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagnent ces démarches et ont dégagé des moyens pour financer ce travail de co-construction entre le secteur, les pouvoirs publics et un consortium universitaire.



Enfin, le **sixième, et dernier, axe** a trait à la promotion des opérateurs et des activités de la filière au travers de la mise en place de campagnes de communication. Elles devront permettre de sensibiliser les publics du territoire autant que le réseau international à la littérature et à l'édition belges francophones.

ET SUR LE TERRAIN ?

Dès la signature du contrat de filière, différents projets portés par des structures professionnelles et interprofessionnelles ont été soutenus pour un budget global de 376 500 euros. Tous répondaient à l'une ou l'autre mesure inscrite dans le contrat-cadre pour la filière du livre. Tour d'horizon des différents projets :

- L'association BELA a réalisé une étude préparatoire pour la rédaction d'une Charte des manifestations et événements littéraires en Wallonie et à Bruxelles ;
- L'association Boucle d'or a développé un cycle de formations sur la littérature de jeunesse à destination des médiatrices et médiateurs du livre ;
- Dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de l'économie du livre, l'association interprofessionnelle PILEn a établi un partenariat avec la société de collecte et d'analyse de données GfK afin de pallier les difficultés liées à l'établissement de statistiques fiables pour le secteur. Parallèlement, l'implémentation de l'Observatoire de la librairie – outil

professionnel de gestion et de suivi statistique développé, en France, par le Syndicat de la librairie française (SLF) a été soutenue auprès des librairies indépendantes par l'entremise du Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB) ;

- Une structure mutualisée de distribution imaginée par les deux fédérations représentatives des maisons d'édition – ADEB et Les éditeurs singuliers – propose désormais ses services à destination des petites et moyennes structures éditoriales belges francophones ;
- Pendant leurs trois premières années d'existence, les librairies indépendantes émergentes peuvent solliciter auprès du Syndicat des librairies francophones de Belgique un accompagnement spécifique afin d'atteindre les standards de professionnalisation en vigueur dans le secteur ;
- L'ADEB et Les éditeurs singuliers ont à nouveau uni leurs forces pour la création d'un pôle d'attaché.es de presse et de service de communication mutualisé ;
- La campagne de promotion collective dédiée au livre belge francophone « Lisez-vous le belge ? » a été reconduite et coordonnée par le PILEn.

ET À L'AVENIR ?

À l'instar d'un gaz, plus l'espace laissé au contrat-cadre pour la filière du livre est important, plus les mesures concrètes qu'il contient pourront prendre de l'ampleur. Afin que ce dispositif novateur pour le secteur du livre, et rappelons-le pour l'ensemble du secteur culturel belge francophone, se déploie et puisse rencontrer ses objectifs ainsi que les attentes fortes qu'il a suscitées, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend poursuivre les démarches permettant le ralliement d'autres signataires au contrat-cadre. Ensemble, ces différents acteurs pourront continuer à tisser la toile du secteur du livre. Secteur qui, ainsi renforcé, pourra continuer à attirer de nouveaux publics tout en se montrant cohérent et résilient face aux défis de demain, dont celui des enjeux climatiques n'est pas des moindres.

Clotilde Cantamessa

Attachée au Service du Livre

Service général des Lettres et du Livre